

**FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**  
**« FINAO SICAV »**

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **FMBZ KPMG TUNISIE** représenté par **M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**.

**BILAN**

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>Au 31/12/2012</b>	<b>Au 31/12/2011</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>5 233 696</b>	<b>5 332 629</b>
a- Actions et valeurs assimilées		47 760	307 674
b- Obligations et valeurs assimilées		3 808 136	3 647 451
c- Emprunts d'état		1 377 801	1 377 504
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>1 501 534</b>	<b>1 412 328</b>
a- Placements monétaires		993 257	1 000 227
b- Disponibilités		508 277	412 102
<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>6 735 230</b>	<b>6 744 957</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		<b>27 465</b>	<b>24 988</b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	21 836	19 405
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	5 628	5 583
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>6 707 765</b>	<b>6 719 969</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>6 493 327</b>	<b>6 498 601</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>214 438</b>	<b>221 368</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		61	32
b- Résultat distribuable de l'exercice		227 407	214 419
c- Régul. Résultat distribuables de l'exercice		-13 030	6 918
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>6 735 230</b>	<b>6 744 957</b>

**ETAT DE RESULTAT**

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.12 au 31.12.12	Période du 01.01.11 au 31.12.11
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>227 559</b>	<b>231 757</b>
a- Dividendes		13 029	4 000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		160 222	173 597
c- Revenus des autres valeurs		0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		54 308	54 160
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>60 325</b>	<b>38 662</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>287 884</u></b>	<b><u>270 419</u></b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-48 193	-44 382
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>239 691</b>	<b>226 037</b>
Autres produits	<b>PR 3</b>	0	36
Autres charges	<b>CH 2</b>	-12 284	-11 654
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>227 407</b>	<b>214 419</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-13 030	6 918
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>214 377</b>	<b>221 337</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		13 030	-6 918
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 953	1 544
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 351	1 031
Frais de négociation		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>225 805</b>	<b>216 994</b>

## VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.12 au 31.12.12	Période du 01.01.11 au 31.12.11
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>225 805</u></b>	<b><u>216 994</u></b>
a- Résultat d'exploitation	227 407	214 419
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 953	1 544
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 351	1 031
d- Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-210 193</u></b>	<b><u>-193 418</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-27 816</u></b>	<b><u>-508 971</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>18 516 140</b>	<b>19 411 833</b>
- Capital	17 880 900	18 778 200
- Régularisation des sommes non distribuables	79 785	83 196
- Régularisation des sommes distribuables	555 455	550 437
<b>b- Rachats</b>	<b>18 543 956</b>	<b>19 920 805</b>
- Capital	17 883 100	19 234 200
- Régularisation des sommes non distribuables	81 256	85 742
- Régularisation des sommes distribuables	579 600	600 862
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-12 204</b>	<b>-485 395</b>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>-12 204</u></b>	<b><u>-485 395</u></b>
a- Début de période	6 719 969	7 205 364
b- Fin de période	6 707 765	6 719 969
<b><u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>	<b><u>-22</u></b>	<b><u>-4 560</u></b>
a- Début de période	64 672	69 232
b- Fin de période	64 650	64 672
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,755</b>	<b>103,908</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,146%</b>	<b>3,320%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Arrêtées au 31/12/2012**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

#### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3- 5 Unité monétaire**

A signaler que les états financiers annuels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

## **4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 5 231 094 DT, hors intérêts intercalaires sur l'emprunt obligataire UIB 2012/1 (2.602 Dt), et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2012	% de L'Actif Net
<b>BTA</b>		<b>1 333 582,400</b>	<b>1 377 800,702</b>	<b>20,54</b>
BTA 5,25% MARS2016	1 080	1 122 782,400	1 159 816,044	17,29
BTA 5,5% MARS2019	200	210 800,000	217 984,658	3,25
<b>Obligations et Valeurs Assimilées</b>		<b>3 723 468,500</b>	<b>3 805 533,987</b>	<b>56,73</b>
AB 2008	3 000	240 000,000	248 284,931	3,70
AB 2009 SUB	1 150	91 988,500	93 010,404	1,39
AB SUB 2012	3 500	350 000,000	354 056,809	5,28
AIL 2012-1	500	50 000,000	51 518,904	0,77
ALEAS 2009 SUB	3 000	300 000,000	312 334,426	4,66
ATL 2008/1	3 000	60 000,000	61 846,356	0,92
ATL 2009/2	1 000	80 000,000	80 902,137	1,21
ATL 2009/3	500	20 000,000	20 004,493	0,30
ATL 2010/1	2 500	150 000,000	152 502,740	2,27
ATL 2010/2	1 000	100 000,000	100 024,110	1,49
BTE 2010	3 500	315 000,000	319 281,238	4,76
CIL 2007/2	1 500	30 000,000	31 338,361	0,47
CIL 2009/3	2 000	120 000,000	124 654,426	1,86
CIL 2010/1	2 000	120 000,000	122 140,274	1,82
CIL 2010/2	1 000	60 000,000	60 417,041	0,90
HL 2008/1	3 000	60 000,000	62 123,310	0,93
HL 2009/1	1 600	64 000,000	65 185,666	0,97
HL 2010/1	1 600	96 000,000	98 176,175	1,46

STB 2010/1	3 000	259 980,000	268 556,918	4,00
TJL 2011	1 000	100 000,000	104 642,623	1,56
TLS 2008/1	3 000	60 000,000	61 581,369	0,92
TLS 2009 SUB	1 600	64 000,000	64 776,697	0,97
TLS 2010/2	2 000	120 000,000	120 636,165	1,80
UIB 2009/1	2 500	212 500,000	217 077,425	3,24
UIB 2011/2	1 000	100 000,000	104 346,011	1,56
UIB 2012/1	3 500	350 000,000	350 000,000	5,22
UNIFACTOR 2008	3 500	70 000,000	72 921,972	1,09
UNIFACTOR 2010	1 000	80 000,000	83 193,006	1,24
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>47 517,598</b>	<b>47 759,520</b>	<b>0,71</b>
GO SICAV	470	47 517,598	47 759,520	0,71
<b>TOTAL</b>		<b>5 104 568,498</b>	<b>5 231 094,209</b>	<b>77,99</b>

**AC2 : Note sur les Placements monétaires et les disponibilités**

Les placements monétaires ont atteint au 31/12/2012 un total de 993.256 DT et sont détaillés comme suit :

Désignation du titre	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2012	% de L'Actif Net
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>982 250</b>	<b>993 256</b>	<b>14,81</b>
BILLET TRES CIL 90J-19/10/12	494 089	498 936	7,44
BILLET TRES TJL 180J-28/09/12	488 161	494 320	7,37

Les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31-12-2012	Solde au 31-12-2011
<b>Avoir en banque</b>	500 666	398 624
<b>Sommes à l'encaissement</b>	0	36 255
<b>Sommes à régler</b>	0	-26 906
<b>Intérêts sur DAV</b>	7 611	4 128
<b>TOTAL</b>	<b>508 277</b>	<b>412 102</b>

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 227.559 DT au terme de l'année 2012 contre 231.757 DT une année auparavant. Ces revenus se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Du 01-01-12 Au 31-12-12</b>	<b>Du 01-01-11 Au 31-12-11</b>
Dividendes des OPCVM	13 029	4 000
Revenu des Obligations et valeurs assimilées		
- Intérêt	160 222	173 597
Revenu des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		
- Intérêt	54 308	54 160
<b>Total</b>	<b>227 559</b>	<b>231 757</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le revenu des placements monétaires ont atteint un total de 60.325 DT sur l'année 2012 contre 38.662 DT au 31-12-2011. Ces revenus de détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Du 01-01-12 Au 31-12-12</b>	<b>Du 01-01-11 Au 31-12-11</b>
Intérêts sur billets de trésorerie	11 007	0
Intérêts sur certificats de dépôts	21 137	1 527
Intérêts sur placements monétaires	5 853	24 569
Intérêts sur compte de dépôt	22 328	12 566
<b>Total</b>	<b>60 325</b>	<b>38 662</b>

**Note sur les autres actifs et passifs :**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31-12-2012</b>	<b>Solde au 31-12-2011</b>
<b>PA1 : Opérateurs Créditeurs</b>		
<i>Frais de gestionnaires</i>	12 368	9 937
<i>Frais de dépositaire</i>	9 468	9 468
<b>Total</b>	<b>21 836</b>	<b>19 405</b>
<b>PA2 : Autres créditeurs Divers</b>		
<i>Autres Opérateurs créditeurs</i>	5 000	5 000
<i>Autres Créditeurs (CMF)</i>	628	582
<b>Total</b>	<b>5 628</b>	<b>5 583</b>

**Note sur les charges et autres produits de gestion :**

<b>Libellé</b>	<b>Du 01-01-12 Au 31-12-12</b>	<b>Du 01-01-11 Au 31-12-11</b>
<b>CH1 : Charges de gestion des placements</b>		
Rémunération du gestionnaire	42 293	38 455
Rémunération du dépositaire	5 900	5 928
<b>Total</b>	<b>48 193</b>	<b>44 382</b>
<b>CH2 : Autres Charges</b>		
Rémunération du CAC	5 000	5 000
Redevance CMF	7 168	6 518
Charges diverses	115	136
<b>Total</b>	<b>12 284</b>	<b>11 654</b>
<b>PR3 : Autres Produits</b>		
Autres Produits	0	36

**CP1 : Note sur le capital**

<b><u>Capital au 31-12-2011</u></b>	
* Montant	6 467 200
* Nombre de Titres	64 672
* Nombre d'actionnaires	<b>171</b>
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant	17 880 900
* Nombre de titres émis	178 809
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant	17 883 100
* Nombre de titres rachetés	178 831
<b><u>Capital au 31-12-2012</u></b>	
* Montant	6 465 000
* Nombre de Titres	64 650
* Nombre d'actionnaires	<b>200</b>

**NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET**

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Début de période au 31-12-2011</b>	<b>6 498 601</b>	<b>6 498 601</b>
Souscription de la période	17 880 900	17 880 900
Rachat de la Période	-17 883 100	-17 883 100
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-3 073</b>	<b>211 365</b>
Variation de plus ou moins value et frais de négociation	-1 602	-1 602
Régularisation Sommes ND de la période	-1471	-1 471
Sommes distribuables		214 438
<b>Capital Fin de période au 31-12-2012</b>	<b>6 493 328</b>	<b>6 707 765</b>

**Note sur les sommes distribuables**

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2011 et antérieurs	662 226	116 055	<b>778 281</b>
Exercice 2012	227 407	-13 030	<b>214 377</b>
<b>Total</b>	<b>889 633</b>	<b>103 025</b>	<b>992 658</b>

**Données par actions et ratios pertinents**

Données par action	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	4,453	4,181
Charges de gestion des placements	-0,745	-0,686
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>3,708</b>	<b>3,495</b>
Autres produits	0,000	0,001
Autres charges	-0,190	-0,180
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,518</b>	<b>3,315</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,202	0,107
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,316</b>	<b>3,422</b>
Variation des (+) ou (-) values potentiels	-0,046	0,024
(+) ou (-) values réalisées su cession de titres	0,021	0,016
Frais de négociation	0,000	0,000
<b>(+) ou (-) values sur titres et Frais de négoc</b>	<b>-0,025</b>	<b>0,040</b>

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3,493</b>	<b>3,355</b>
Droits d'entrée et Droits de sortie	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,025</b>	<b>0,040</b>
régularisation du résultat non distribuable	-0,023	-0,039
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,048	0,001
Distribution de dividendes	3,422	3,622
valeur liquidative	103,755	103,908
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,67%	0,68%
Autres charges/actif net moyen	0,17%	0,18%
Résultat distribuables de l'ex /actif net moyen	2,99%	3,39%
<b>Actif net moyen</b>	<b>7 165 735</b>	<b>6 522 375</b>

## 5 - AUTRES INFORMATIONS

### **5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp », Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société, En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net,

Les honoraires de « FINACorp » au 31/12/2012 s'élèvent à 42 293 DT,

### **5- 2 Rémunération du dépositaire**

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, En contrepartie de ses services la rémunération du dépositaire au 31/12/2012 s'élève à 5 900 DT,

### **5- 3 Rémunération du distributeur**

La FINACorp S,A rétrocedera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 025% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis,

### **5- 4 Prise en charge par FINACorp des charges hors exploitation**

La société « FINACorp » prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 21 Avril 2011, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société FINACorp Obligataire SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2012 et des notes aux états financiers.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 6.707.765 DT, un capital social de 6.465.000 D et une valeur liquidative égale à 103<sup>D</sup>, 755 par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes :***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion :**

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société FINACorp Obligataire SICAV arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Observations post-opinion:**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Au 31 Décembre 2012, les règles de répartition de l'actif telles que fixées par l'article 29 du Code des OPCVM (qui stipule que les OPCVM ne peuvent employer plus de 10% de leurs actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de titres garantis par l'Etat) n'ont pas été respectées. Ainsi, l'actif de FINACorp Obligataire SICAV est employé au 31 Décembre 2012 dans des titres émis par les sociétés : ATTIJARI Leasing, AMEN BANK et CIL respectivement à hauteur de 13,53%, 10,32% et 12,43%.
- Un placement de 500.000 D a été effectué par l'agence ATB. Ce placement identifié à partir du relevé bancaire arrêté au 31/12/2012 de la SICAV n'a pas été enregistré dans les comptes de celle ci. Le 04/01/2013, l'agence a annulé cette opération qui n'a eu aucun impact sur la Valeur Liquidative. Il est à signaler que le gestionnaire n'a formulé, auprès de la banque, aucune demande de placement à ce titre.
- A ce jour, le montant des intérêts sur les dépôts à vue restant à encaisser au 31/12/2012 s'élève à 980 D. Ce montant est en cours de régularisation.

**Vérifications spécifiques :**

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI*  
**FMBZ KPMG TUNISIE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 &475**  
**DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**  
**RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société "FINACorp S.A", Administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM. En contrepartie de ses prestations, la société " FINACorp S.A ", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 42.293 DT.

- L'Arab Tunisian Bank "ATB", Administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

La commission revenant au dépositaire telle que comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 5.900 DT.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de la Société s'est élevé à 625 Dinars Brut (C.I.F) et ce, pour leurs présences aux Conseils tenus courant l'exercice 2012. Ce montant a été pris en charge par la société Gestionnaire « FINACorp S.A».

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI*

FMBZ KPMG TUNISIE